

L'évaluation environnementale stratégique : une analyse des progrès réalisés au Québec

Georges Gangbazo, ing., Ph.D.

Directeur de projets, Études d'impact, WSP Canada

27 octobre 2023

Plan

1. Considérations générales sur l'ÉES
2. Problématique soulevée par les premières expériences d'ÉES et craintes de l'Administration
3. Procédure québécoise d'ÉES et ses quatre particularités
4. Autres informations utiles

Considérations générales sur l'ÉES



Appellation par convention*

Programmes

Politiques
Stratégies
Plans
Programmes

*Tel qu'indiqué à l'article 95.10 de la LQE.

Appellation par convention*

Programmes

Politiques
Stratégies
Plans
Programmes

Administration

Le gouvernement
Le conseil exécutif
Un ministère
Un organisme du gouvernement visé par la
loi sur le vérificateur général

*Tel qu'indiqué à l'article 95.10 de la LQE.

Grandes catégories d'ÉES

1

Acquérir des connaissances sur une activité dans le but de l'encadrer ou d'élaborer éventuellement un programme

Prônée par les organisations internationales de financement (BM)

Grandes catégories d'ÉES

1

Acquérir des connaissances sur une activité dans le but de l'encadrer ou d'élaborer éventuellement un programme

Prônée par les organisations internationales de financement (BM, BAD, etc.)

2

Améliorer un programme au cours de son élaboration

Supportée par de nombreuses recherches scientifiques



Programme



Législation

Programme

Projet

Projet

Projet

Projet

Législation

Programme

ÉES

Projet

Projet

Projet

Projet

Processus classique d'élaboration de programme

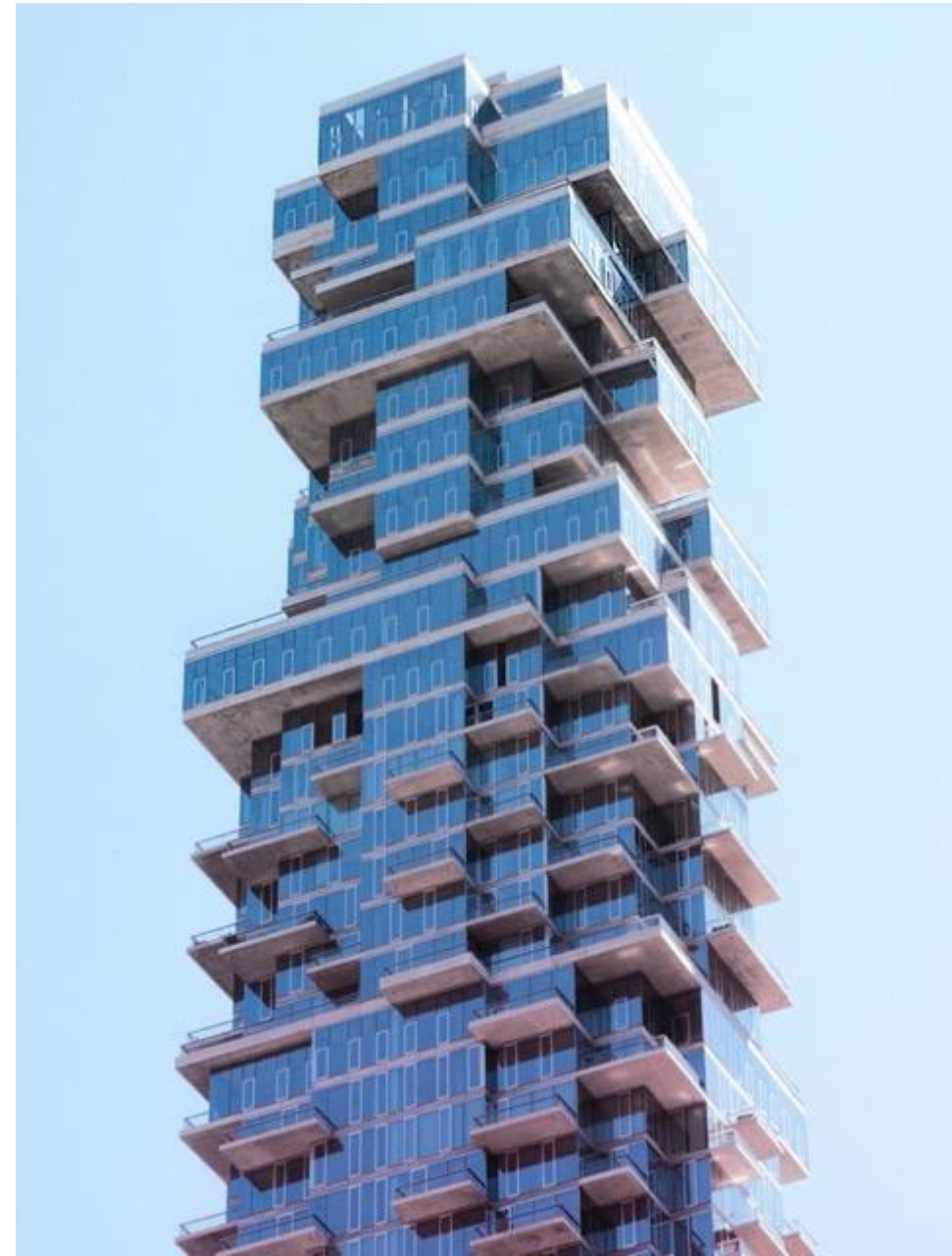
Démarrage

Programme préliminaire

Consultation

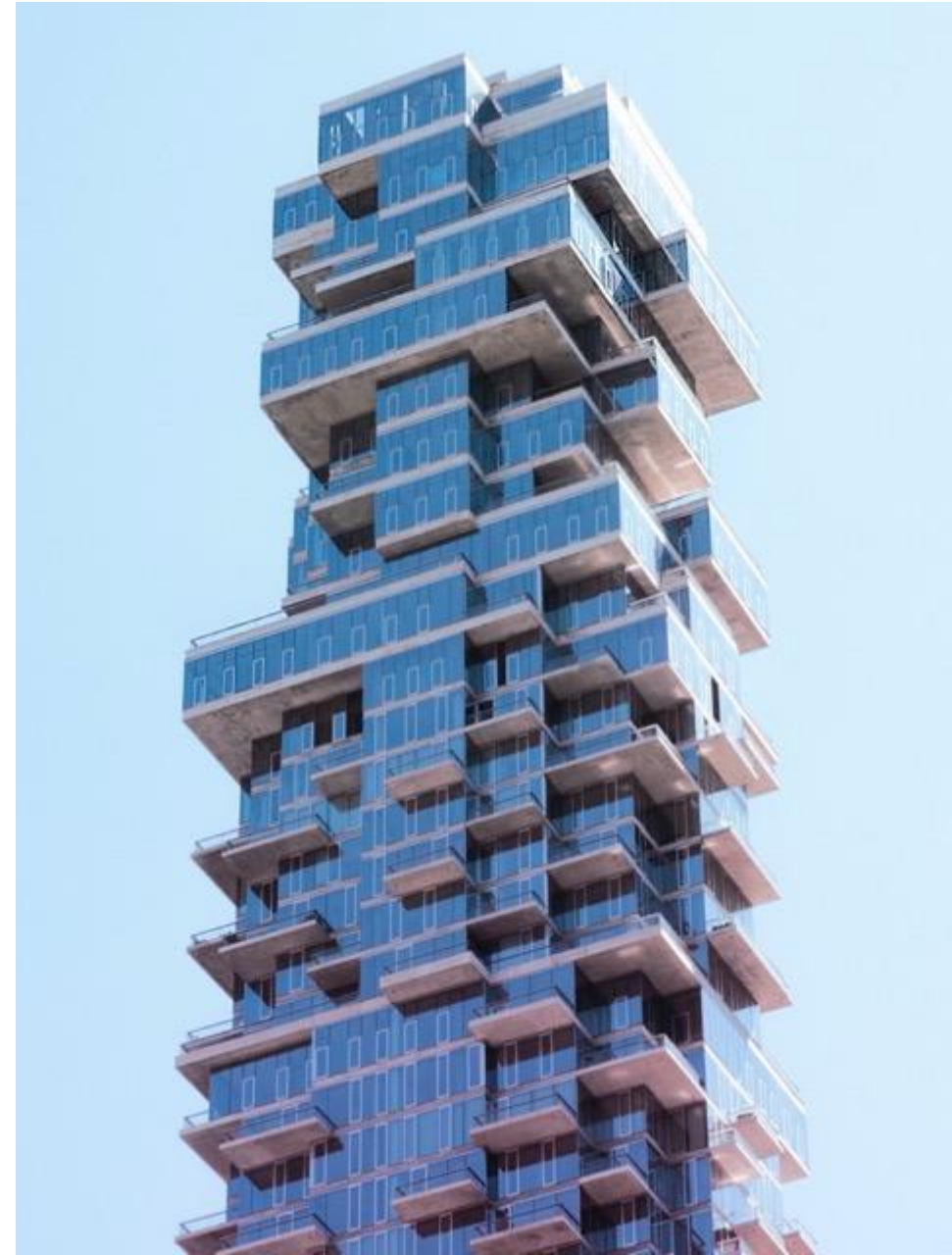
Programme final

Adoption programme



Le problème

Manque d'outil formel pour
prendre en compte les enjeux
environnementaux et sociaux dans
les programmes avant leur
adoption



Les conséquences

Dommmages environnementaux

Conflits avec d'autres programmes

Acceptabilité sociale



La réalité

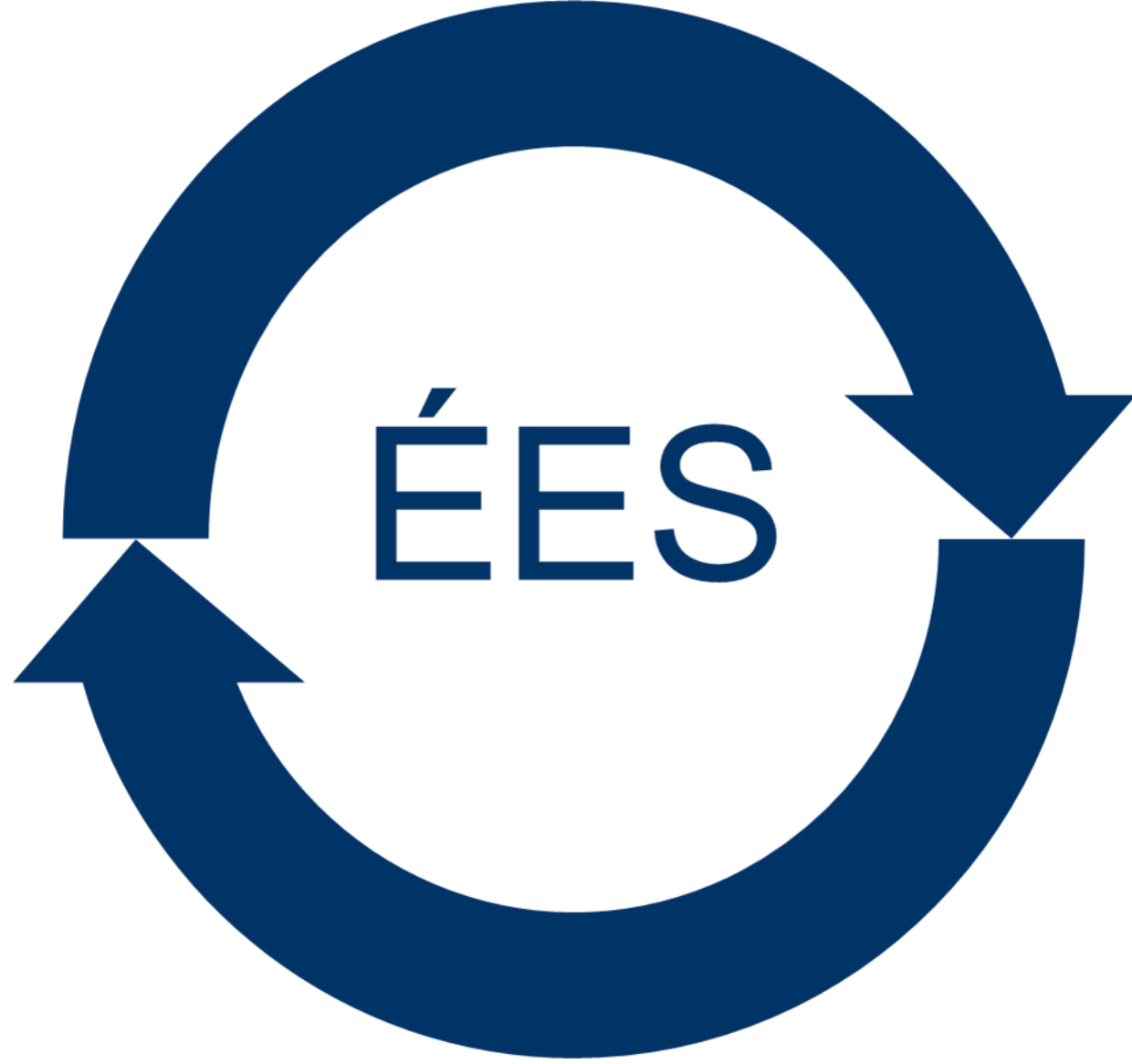


La plupart des programmes ont un biais en faveur du développement économique



L'ÉES attire l'attention sur les enjeux environnementaux, aidant l'Administration à prendre une décision éclairée





Intégrer des considérations environnementales dans les programmes qui sont susceptibles d'avoir des incidences significatives (importantes) sur l'environnement



ÉES



Intégrer des considérations environnementales dans les programmes qui sont susceptibles d'avoir des incidences significatives (importantes) sur l'environnement

Estimer les incidences des intentions proposées sur l'environnement et les prévenir ou les atténuer au cours du processus de planification, donc avant l'adoption de la version finale du programme



Intégrer des considérations environnementales dans les programmes qui sont susceptibles d'avoir des incidences significatives (importantes) sur l'environnement

Estimer les incidences des intentions proposées sur l'environnement et les prévenir ou les atténuer au cours du processus de planification, donc avant l'adoption de la version finale du programme

Outil d'aide à l'élaboration programme basé sur le principe qu'il est plus facile d'identifier et de prévenir ou d'atténuer des incidences au stade de la planification que de tenter de les corriger après la mise en œuvre



Consensus à l'échelle internationale



Canada : Fédéral – depuis 1990



Europe : 28 États – depuis 2001



Ailleurs monde industrialisé : 24 États – depuis 2003



23 mars 2017

Adoption de la nouvelle version de la LQE avec dispositions prévoyant que certains programmes de l'Administration déterminés par règlement doivent faire l'objet d'une ÉES
Idem pour les modifications de programmes



23 mars 2017

Les programmes non déterminés par règlement peuvent être assujettis à l'ÉES lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement

Problématique
soulevée par les
premières expériences
d'ÉES et craintes de
l'Administration



Problématique

L'ÉES est un processus d'acquisition de connaissances, long et cher

Crainte N° 1

L'ÉES ralentit l'élaboration/l'adoption du programme

Pour que ce ne soit pas le cas, il faut:

- ♦ *Intégrer le plus possible l'ÉES à l'élaboration du programme (assurer un contact étroit entre les deux équipes)*
- ♦ *S'adapter aux réalités de la prise de décision stratégique, c'-à-d., être traitée non pas comme un processus technocratique, mais comme une approche "politique" et collaborative.*

Crainte N° 2

L'ÉES fait perdre le contrôle de la prise décision à l'Administration

- ♦ *L'ÉES ne "prend" aucune décision; elle aide la prise de décision*
- ♦ *Au moment de l'adoption du programme, l'Administration concilie les objectifs environnementaux, sociaux et économiques (sur la base des résultats de l'ÉES)*

Procédure québécoise d'ÉES et ses quatre particularités



Procédure

- S'inspire de la directive européenne sur l'ÉES
- Adaptée aux spécificités du Québec



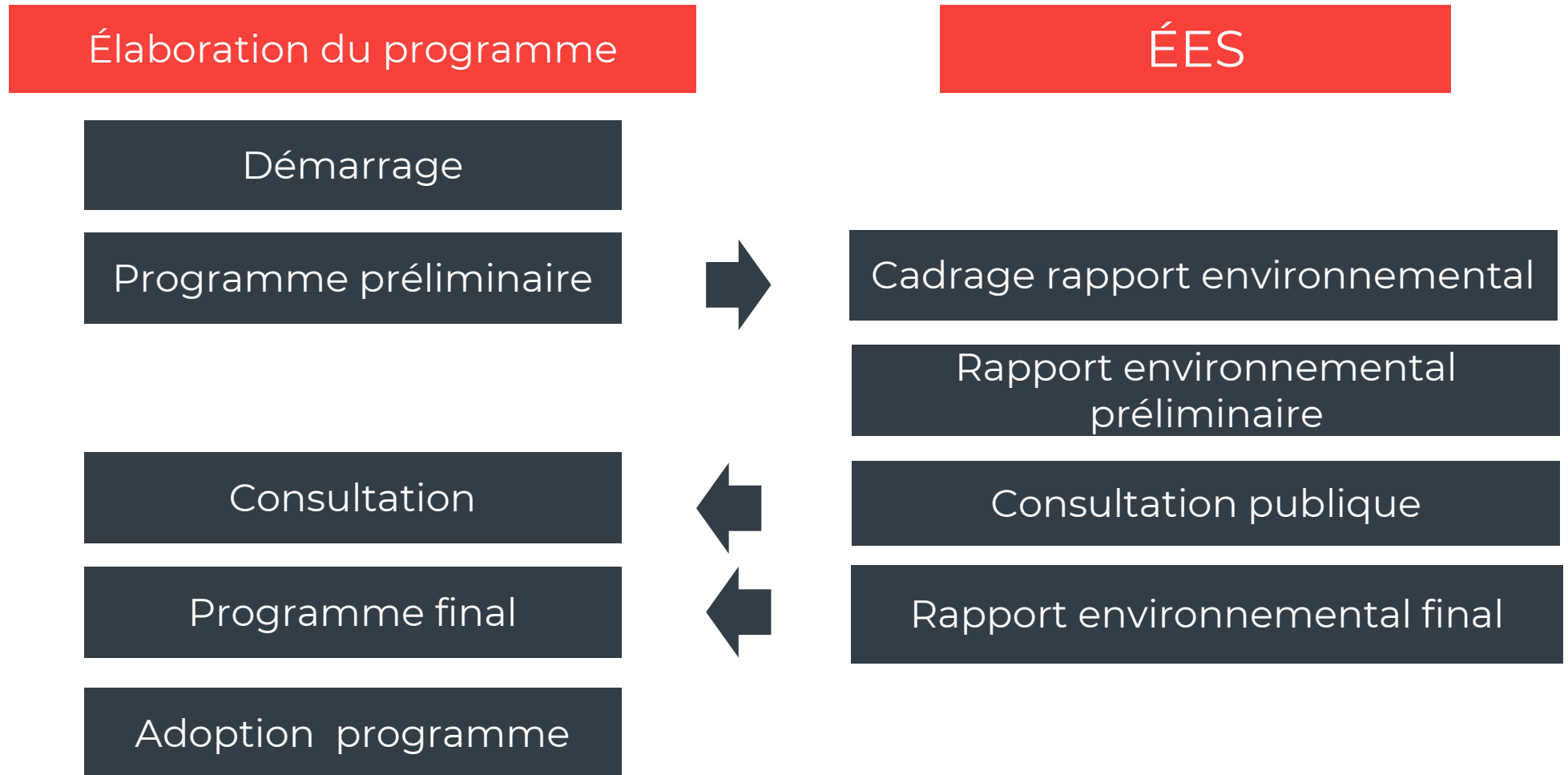
Étapes

Étapes	
BP	Examen préliminaire (<i>déterminer si une ÉES est requise</i>)
1	Cadrage du rapport environnemental*
2	Rédaction du rapport environnemental préliminaire
3	Consultation publique ciblée ou élargie
4	Rédaction du rapport environnemental final
BP	Ajustement du programme aux conclusions du rapport environnemental final
BP	Adoption du programme
BP	Suivi des incidences du programme

ÉES**

*Incluant la consultation du Comité consultatif sur les ÉES (à venir)

**L'Administration peut réaliser l'ÉES à l'interne ou la confier à une firme de services-conseils, mais elle reste responsable de l'ÉES



Pour que l'ÉES influence l'élaboration du programme, il faut l'intégrer dans l'élaboration du programme

BP: Tenir en même temps la consultation sur le rapport environnemental préliminaire et celle sur le programme préliminaire



Particularités

Particularité N° 1 et 2

N° 1

Comité consultatif sur les ÉES

- ◆ 5 membres (venant de 5 ministères précisés dans la LQE) + 3 membres issus de la société civile
- ◆ Donne un avis sur le rapport cadrage et le rapport environnemental final
- ◆ L'Administration doit en tenir compte

N° 2

BAPE

- ◆ À la demande du Comité, le ministre peut requérir l'expertise du BAPE afin qu'il assiste le Comité sur l'évaluation du rapport de cadrage
- ◆ Le ministre peut mandater BAPE pour tenir la consultation publique ciblée ou élargie sur le rapport environnemental préliminaire

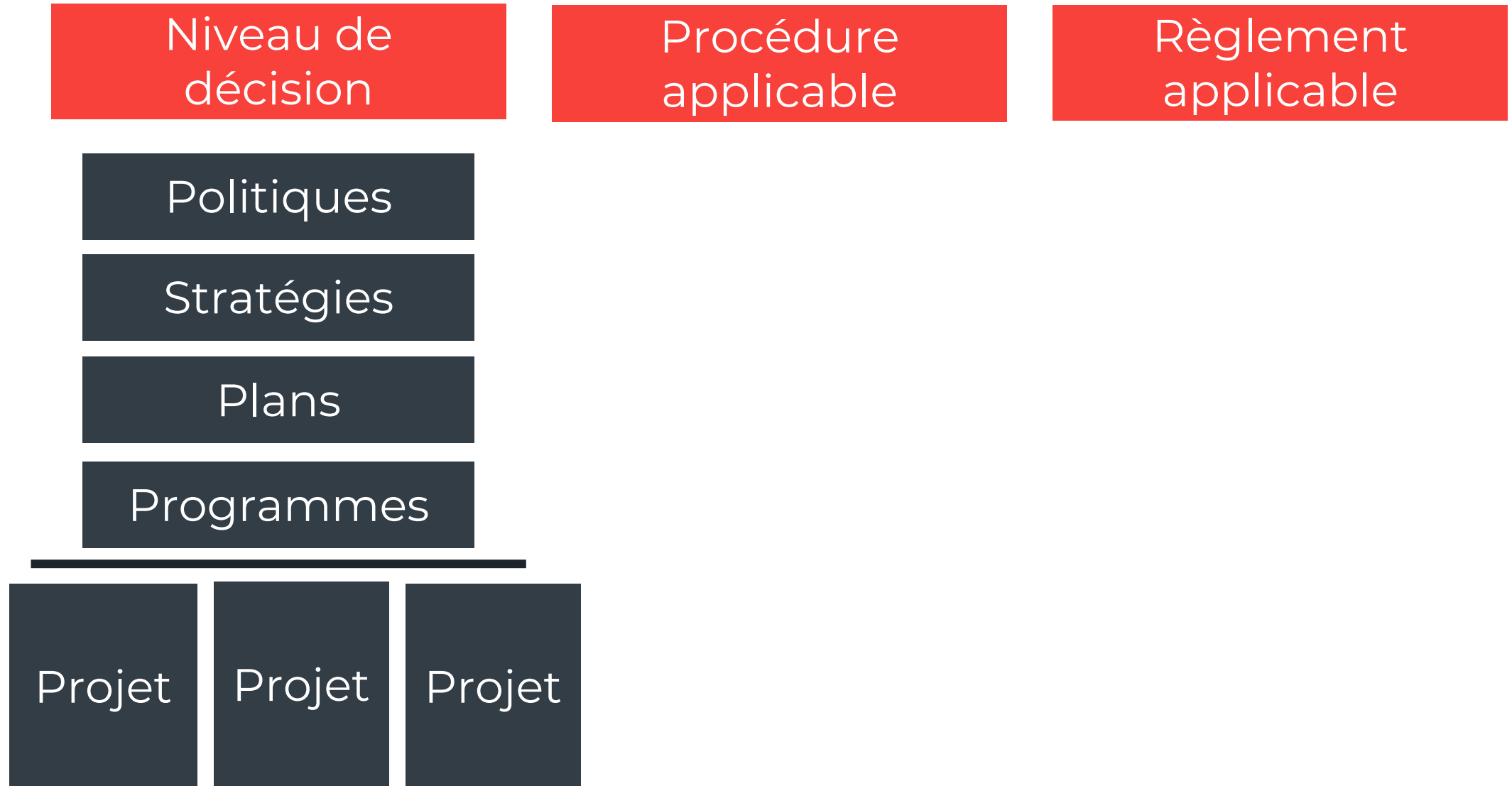
Particularité N° 3

N° 3

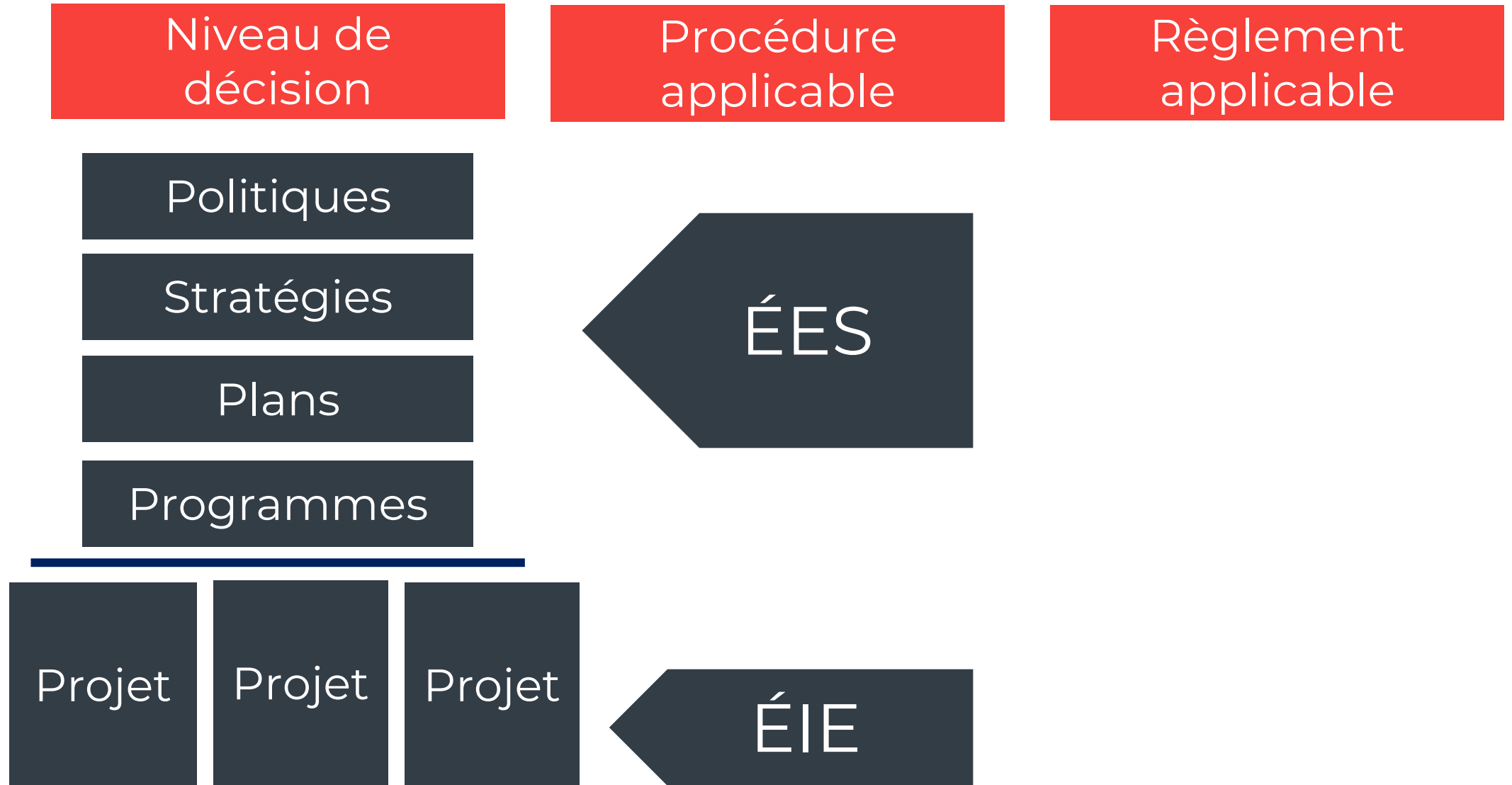
Obligation de prise en compte
des résultats de l'ÉES

L'Administration doit ajuster son
programme en fonction des conclusions
du rapport environnemental final

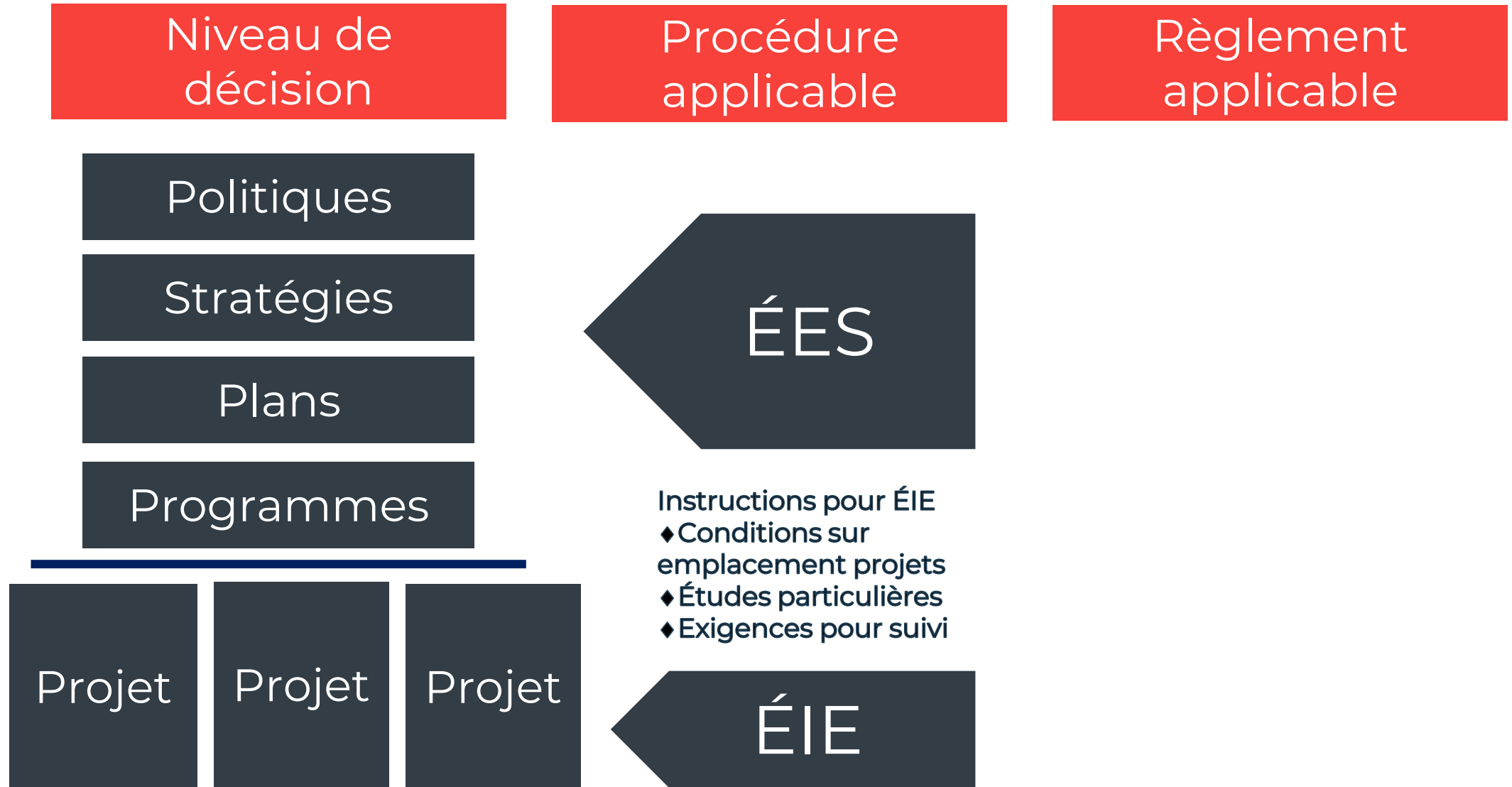
Particularité N° 4 Prise en compte des résultats de l'ÉES dans le cadre de l'analyse des impacts d'un projet (4^{ième} par., 1^{er} al., art. 24 LQE)



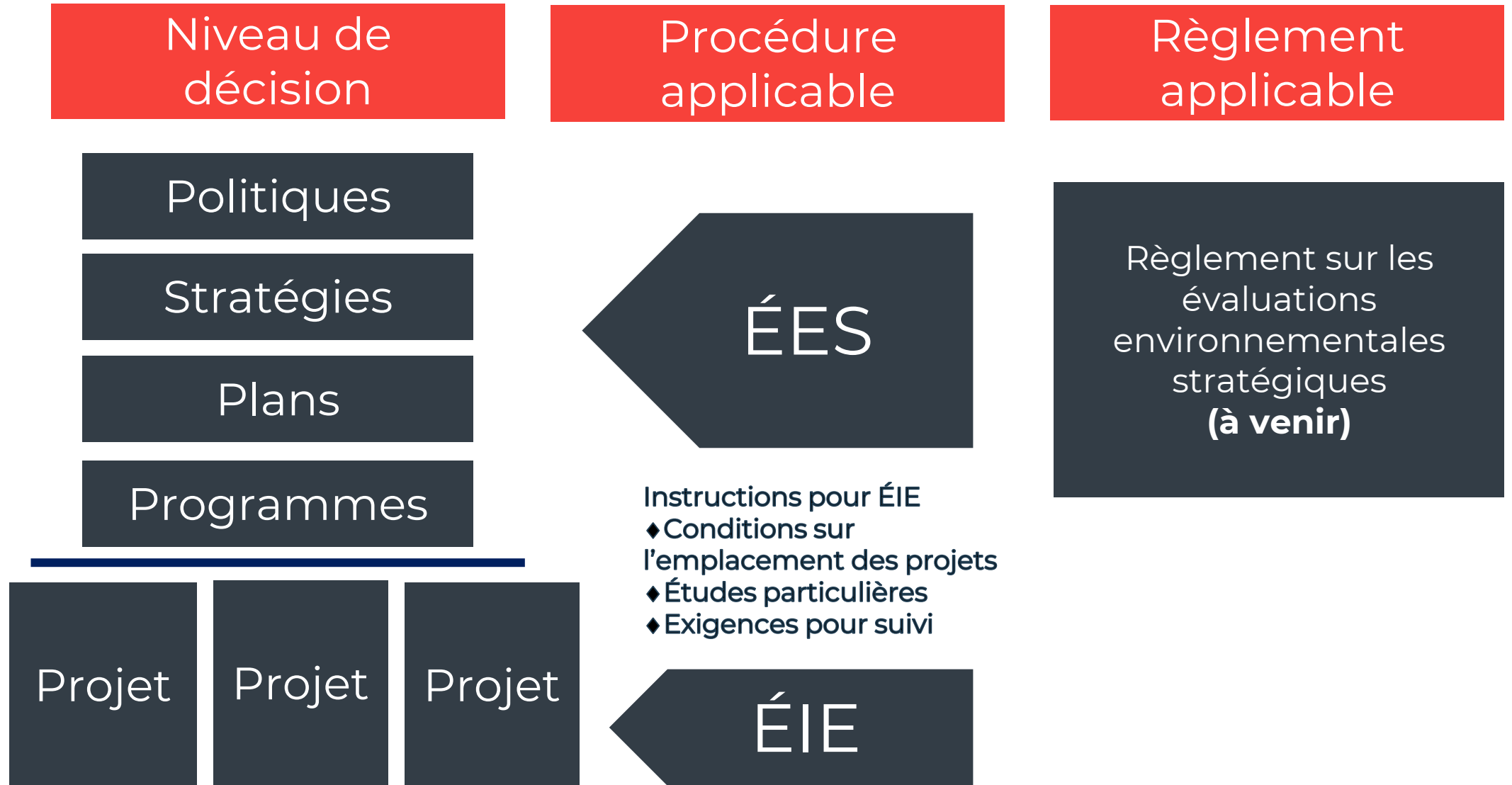
Particularité N° 4 Prise en compte des résultats de l'ÉES dans le cadre de l'analyse des impacts d'un projet (4^{ème} par., 1^{er} al., art. 24 LQE)



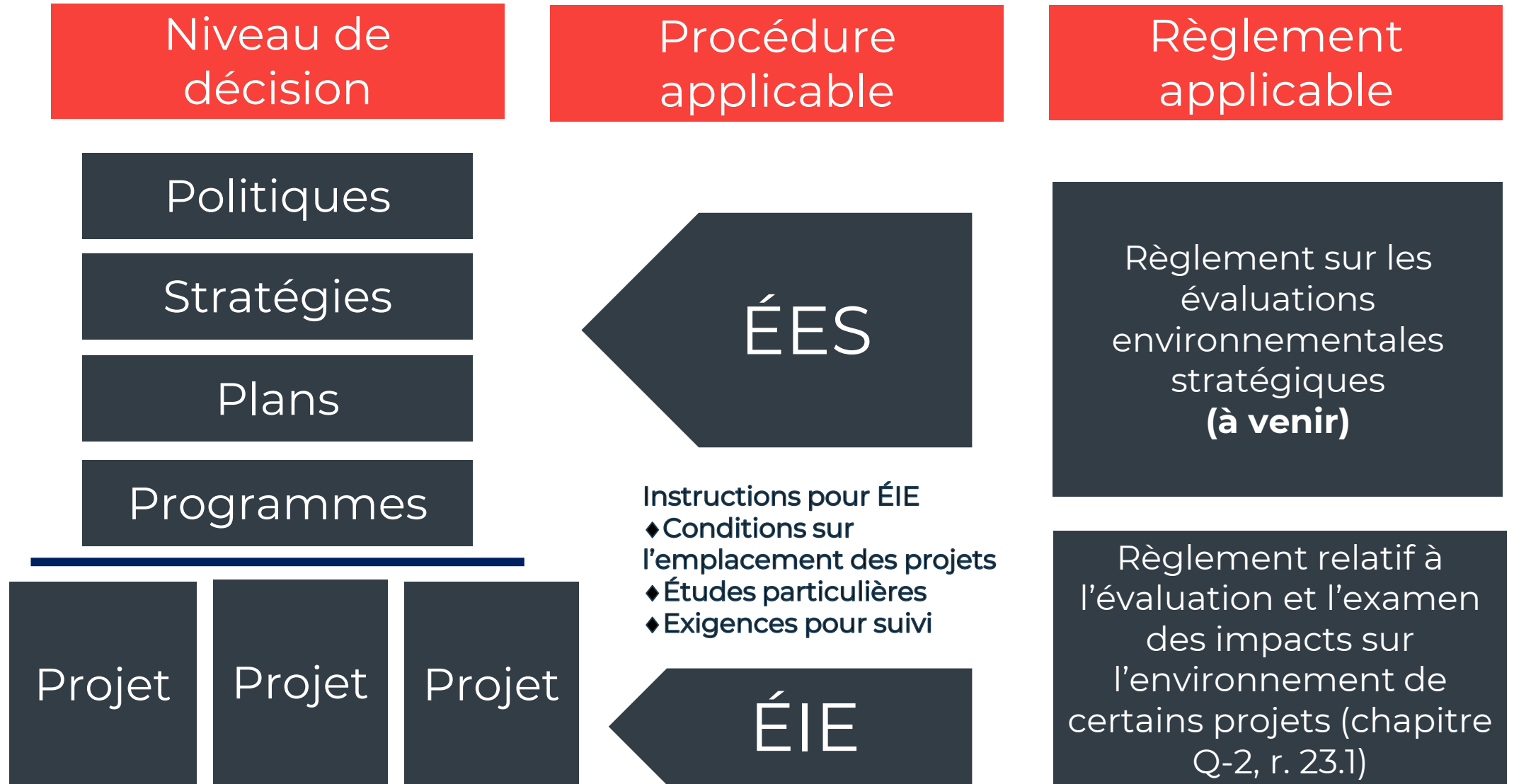
Particularité No 4 Prise en compte des résultats de l'ÉES dans le cadre de l'analyse des impacts d'un projet (4^{ième} par., 1^{er} al., art. 24 LQE)



Particularité N° 4 Prise en compte des résultats de l'ÉES dans le cadre de l'analyse des impacts d'un projet (4^{ième} par., 1^{er} al., art. 24 LQE)



Particularité N° 4 Prise en compte des résultats de l'ÉES dans le cadre de l'analyse des impacts d'un projet (4^{ième} par., 1^{er} al., art. 24 LQE)



Ce qu'il reste à faire pour
que l'ÉES soit mise en
œuvre

Conditions *sine qua non*
pour que l'ÉES joue
pleinement son rôle

Résultats d'une ÉES



Reste à faire N° 1 et 2

N° 1
Adopter le règlement
sur les ÉES

- ◆ Secteurs d'activités dont les programmes sont assujettis à l'ÉES et ceux dont les programmes en sont exemptés
- ◆ Critères pour déterminer les incidences significatives sur l'environnement
- ◆ Contenu des différents rapports
- ◆ Modalités des consultations

N° 2
Créer le comité
consultatif sur les ÉES

- ◆ Nommer les membres
- ◆ Définir ses processus administratifs

Reste à faire N° 3

N° 3
Publier les documents
de support

- ◆ Guide pour l'ÉES
- ◆ Guide d'interprétation de l'encadrement légal et réglementaire de l'ÉES
- ◆ Composition, mandats, critères d'évaluation des rapports, organisation et règles de procédure du Comité consultatif sur les ÉES

Conditions *sine qua non* pour que l'ÉES joue pleinement son rôle

Un niveau de "maturité institutionnelle" favorisant un dialogue intersectoriel qui permet de prendre en compte des considérations environnementales dans l'élaboration des programmes et d'influencer la prise de décision

Des compétences et des ressources humaines appropriées, au sein des ministères et des organismes gouvernementaux, dans le secteur privé (sociétés de services-conseils en environnement) et parmi les universitaires et les ONG

Résultats d'une ÉES

Plan directeur national pour l'accélération et l'expansion du développement des activités économiques indonésiennes 2011-2025

Indonésie (Grande région de Jakarta)

Plan directeur pour l'accélération et l'expansion du développement économique 2011-2025

Estimation des incidences cumulatives probables des activités proposées

Importants volumes supplémentaires de CO, NO_x, So_x et PF

Indonésie (Grande région de Jakarta)

Plan directeur pour l'accélération et l'expansion du développement économique 2011-2025

Estimation des incidences cumulatives probables des activités proposées

Importants volumes supplémentaires de CO, NO_x, So_x et PF

Propositions	
1	La réduction du nombre de projets industriels proposés dans certains territoires
2	Le déplacement de certains projets à l'extérieur des zones densément peuplées
3	L'exigence de la modélisation de la qualité de l'air dans la directive de l'ÉIE

Conclusion



L'ÉES ... (1 de 2)

- Un processus transparent d'analyse des incidences des programmes sur l'environnement
- Utilisée pour assurer que des considérations environnementales soient prises en compte et intégrées dans l'élaboration des programmes
- Appliquée à tous les programmes qui sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement

L'ÉES ... (2 de 2)

- Évite des erreurs coûteuses (effets pervers, objectifs conflictuels, etc.), et “harmonise” les programmes de l'Administration
- Renforce l'étude d'impact (ÉIE) des projets qui découlent des programmes qui ont fait l'objet d'une ÉES (donne des instructions pour la directive de l'ÉIE)
- Nécessite des consultations publiques pour favoriser l'acceptabilité sociale et environnementale des programmes

Merci



wsp.com